

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **9 août 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton  
Siège #2 - Andréanne Boulanger  
Siège #3 - Claude Yockell  
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin  
Siège #5 - Patrick Lefrançois  
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Samuel Boudreault

Formant quorum sous la présidence de Andréanne Boulanger, maire suppléante  
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la maire suppléante souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

**3134-08-2022**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE DU MOIS DE AOÛT 2022  
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 12 juillet 2022
- 4 - CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 5.1 - Paiement à Solution GA / Gestion du serveur annuel
  - 5.2 - Renouvellement du service de transport adapté pour 2021
  - 5.3 - Demande d'emprunt temporaire pour la réfection du St-Charles est
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1 - Autorisation de paiement à Transport Gérard Nadeau et fils inc
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
  - 7.1 - Autorisation de paiement à Construction et pavage portneuf / Réfection du rang Petit-Lac
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
  - 11.1 - Paiement à Duroy électrique d'une deuxième entrée électrique dans le quartier résidentiel
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

- 12.1 - Avis de motion / amendement au règlement de permis et certificat
- 12.2 - Projet de règlement 394-2022 / Règlement relatif aux permis et certificats
- 12.3 - Avis de motion / Règlement 395-2022 Aménagement parc industriel
- 12.4 - Projet de règlement 395-2022 / Modifiant le plan d'urbanisme numéro 205-2007 et le règlement 355-2019 Règlement de zonage
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
  - 13.1 - Autorisation Gendarmerie royale et Hommage aux éleveurs lors du 150e anniversaire
  - 13.2 - Autorisation de versement à l'ordre du Terrain de jeux
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
- 17 - DIVERS
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
  - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de juillet 2022
- 19 - CORRESPONDANCES
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 août 2022 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3135-08-2022**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 12 juillet 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **4 - CONSEIL MUNICIPAL**

#### **5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3136-08-2022**

#### **5.1 - Paiement a Solution GA / Gestion du serveur annuel**

ATTENDU QUE la municipalité détient maintenant un serveur et des licences pour des bureaux virtuels

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER la dépense de 3 060\$ d'une période de douze mois pour la sauvegarde et la gestion du serveur soit du 1 mai 2022 au 30 avril 2023

De puiser cette dépense au poste budgétaire 213 000 523 entretien informatique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3137-08-2022**

**5.2 - Renouvellement du service de transport adapté pour 2021**

ATTENDU QUE la municipalité offre le service de transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE le service de transport adapté doit être renouvelé à chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité doit payer sa quote part;

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu

QUE la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire

QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités

QUE le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service

QUE la municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté

QUE la municipalité accepte de payer sa quote part de 2 572.50\$

QUE la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3138-08-2022**

**5.3 - Demande d'emprunt temporaire pour la réfection du St-Charles est**

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'obtenir un emprunt temporaire pour le paiement de la réfection du rang St-Charles en lien avec le règlement 389-2022, d'un montant de 740 000\$.

CONSIDERANT qu'un frais de 1500\$ sera imposé pour l'ouverture du prêt.

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

Que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière Annie Gagnon à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de la Nouvelle Beauce, pour les sommes n'excédant pas 100% du montant autorisé par le ministère des affaires municipales et de l'habitation.

QUE le conseil autorise monsieur Samuel Boudreault, maire et madame Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage la demande de versement et le protocole d'entente s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3139-08-2022**

**6.1 - Autorisation de paiement à Transport Gérard Nadeau et fils inc**

Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toute décision suite à son possible conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE la municipalité a utilisé les services de Transport Gérard Nadeau et fils inc. pour la réparation du camion de pompier 643

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'entretien des camions du service incendie

IL est proposé par Claude Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER le paiement de 1912.49\$ + taxes à Transport Gérard Nadeau et de puiser cette dépense au poste budgétaire Entretien et réparation, service incendie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7 - VOIRIE MUNICIPALE**

**3140-08-2022**

### **7.1 - Autorisation de paiement à Construction et pavage Portneuf / Réfection du rang Petit-Lac**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la réfection du rang du Petit-Lac

ATTENDU QUE le premier décompte progressif a été demandé et accepté par la MRC de Lotbinière, notre responsable dans ce dossier

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER la dépense de 435308.91\$ + taxes, ce montant inclut également le montant de 82 450.58\$ pour les travaux supplémentaire pour l'enlèvement des matières organiques trouvées au sol

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire Réfection rang du Petit-Lac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

## **9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

## **10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

## **11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**

**3141-08-2022**

### **11.1 - Paiement à Duroy électrique d'une deuxième entrée électrique dans le quartier résidentiel**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la construction de la rue du boisé

ATTENDU QUE l'électricité sera complété d'ici la fin août

ATTENDU QUE les résidences déjà construites ont besoin d'électricité

IL est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER la dépense de 2 993.59\$ + taxes à Duroy électrique pour l'installation d'une deuxième entrée électricité aux citoyens de la rue du boisé

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire Quartier résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**3142-08-2022**

### **12.1 - Avis de motion / amendement au règlement de permis et certificat**

Je Patrick Lefrançois conseiller donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice de Beauvillage un règlement 394-2022 Amendement au règlement de permis et certificat

**3143-08-2022**

### **12.2 - Projet de règlement 394-2022 / Règlement relatif aux permis et certificats**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de conseil, le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 289-2015 fut adopté le 9e jour du mois de mars 2015

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 août 2022

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est accepté pour ce règlement, tous

ayant reçu copie dudit projet de règlement;

EN CONSEQUENCE sur proposition de Marie-Pierre Fortin, appuyé par Claude Yockell, le projet de règlement 394-2022 est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du Conseil du 9 août 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3144-08-2022      12.3 - Avis de motion / Règlement 395-2022 Aménagement parc industriel**

Je Patrick Lefrançois conseiller donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice de Beauvillage un règlement 395-2022 Agrandissement du parc industriel

**3145-08-2022      12.4 - Projet de règlement 395-2022 / Modifiant le plan d'urbanisme numéro 205-2007 et le règlement 355-2019 Règlement de zonage**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Patrice de Beauvillage est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDERANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement Plan d'urbanisme portant le numéro 205-2007 fut adopté le 5e jour du mois de mars 2007

CONSIDERANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement de zonage portant le numéro 355-2019 fut adopté le 15e jour du mois d'avril 2019

CONSIDERANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 août 2022 par Patrick Lefrançois

CONSIDERANT qu'une dispense de lecture est faire pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement

EN CONSEQUENCE sur proposition de Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell, le projet de règlement suivant, portant le numéro 395-2022, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du Conseil du 9 août 2022.

**13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE**

**3146-08-2022      13.1 - Autorisation Gendarmerie royale et Hommage aux éleveurs lors du 150e anniversaire**

ATTENDU QUE la municipalité a eu l'honneur de recevoir la Gendarmerie Royale du Canada le 8 juillet dernier

ATTENDU QUE le 7 juillet dernier, le festival à la Grange a rendu hommage aux éleveurs qui se sont reconnus au Canada et à l'international

ATTENDU QUE le comité du 150e avait budgété un montant de 6000\$ pour ces deux activités organisé par le Festival à la Grange et que les dépenses dépassent largement.

ATTENDU QUE cette activité est subventionnée

IL est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER le versement de 6000\$ au Festival à la Grange pour défrayer les frais encourus pour ces deux activités et de puiser cette dépense au poste budgétaire 150e anniversaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3147-08-2022      13.2 - Autorisation de versement à l'ordre du Terrain de jeux**

ATTENDU QUE le Terrain de jeux a offert un service de garde sans frais pour la semaine de relâche 2022

ATTENDU QUE la municipalité avait déjà budgété un montant pour les monitrices au terrain de jeux

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER la dépense de 3000\$ pour couvrir les frais de salaire non subventionné leur de la semaine de relâche

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire 270 150 112 Subvention monitrice OTJ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**15 - BIBLIOTHÈQUE**

**16 - OMH DE BEAURIVAGE**

**17 - DIVERS**

**18 - ADOPTION DES COMPTES**

**3148-08-2022**

**18.1 - Comptes à payer pour le mois de juillet 2022**

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de juillet 2022 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 79 843.10 \$

**19 - CORRESPONDANCES**

**20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**21 - MRC DE LOTBINIÈRE**

**22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

**3149-08-2022**

**23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance ordinaire du 9 août 2022 est fermée à 20h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Andréanne Boulanger, maire suppléant

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**  
Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de juillet 2022

---

Annie  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Gagnon

**24 - POINTS D'INFORMATION**